

Intervention parlementaire

N° de l'intervention:	280-2018
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2018.RRGR.740
Déposée le:	28.11.2018
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Köpfli (Bern, pvl) (porte-parole) Funiciello (Bern, PS) Ammann (Bern, LG) Gnägi (Jens, PBD) Hess (Bern, UDC) Flück (Brienz, PLR) Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)
Cosignataires:	0
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	
Séance du Bureau du Grand Conseil:	
Proposition du Bureau du Grand Conseil:	



Vivifier les débats en salle du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil est chargé de préparer une révision du Règlement du Grand Conseil, aux termes de laquelle les membres du Grand Conseil pourront poser une question brève et précise après les interventions de membres du Grand Conseil ou du Conseil-exécutif, par analogie avec la règle en vigueur au Conseil national.

Développement :

Les interventions au Grand Conseil sont souvent une simple lecture d'interventions préparées à l'avance. De vrais débats voire de vrais échanges sont malheureusement beaucoup trop rares. Cette situation est au fond comparable à celle du Conseil national, qui connaît malgré tout un instrument de dynamisation.

Selon l'article 42 du Règlement du Conseil national, lorsqu'une oratrice ou un orateur a fini de s'exprimer, les députées et députés peuvent chacun lui poser une question brève et précise concernant un point particulier de sa déclaration; ils ne peuvent développer leur point de vue.

Grâce à cet instrument, les oratrices et les orateurs doivent défendre le contenu de leur intervention sur place. La qualité s'impose ainsi, et renforce les débats. Sans oublier que de tels débats deviennent dès lors plus intéressants aussi pour le public, et cela ne peut que profiter au Grand Conseil du canton de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil